



PREFET DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

VISITE PERIODIQUE

de la COMMISSION d'ARRONDISSEMENT de BLOIS

■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

<u>CLASSEMENT</u>		
<u>CATEGORIE</u>		<u>TYPE</u>
3		RH
<u>ETABLISSEMENT</u> : CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
<u>COMMUNE DE</u> : BLOIS		
<u>NUMERO ET RUE</u> : 9 rue de la Taille aux Moines		
<u>Tél</u> : 0254522040		
<u>Propriétaire</u> : COMMUNE		
<u>Exploitant</u> : Mme CHAMPIGNY		
<u>Date de la visite</u> : mardi 25 novembre 2014		
<u>Date de la dernière visite</u> : 9/12/11		
<u>N° d'établissement</u> : 0180634		
PUBLIC	PERSONNEL	TOTAL
380 dont 100 couchages	6	386

■ CLASSEMENT de l'ETABLISSEMENT

L'établissement est soumis au Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-1 à R 123-55 à R 152-4, R 152-5 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Les prescriptions de l'arrêté du 25 juin 1980 lui sont applicables.

L'établissement est classé en 3^e catégorie, type RH.

ETABLISSEMENT : CENTRE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - BLOIS

■ **MEMBRES PERMANENTS :**

- M. ARRIVE, représentant le Secrétaire Général de Loir-et-Cher,
- Mme BORDIER, représentant M. le Maire de BLOIS,
- Mme VANTORRE, représentant le D.D.S.P.
- M. MULTON, représentant le D.D.T.
- Lieutenant POUJADE, représentant le D.D.S.I.S.

■ **ASSISTAIENT À LA VISITE :**

- M. MERIBL, président CRJS
- Mme CHARPIGNY, directrice
- Mrs. LEFORESTIER, GIBAULT, BOURGET, ville de Blois

■ **OBSERVATIONS**

Visite périodique de l'établissement.

ESSAIS REALISES

Nous avons procédé à 2 essais de détection dans les circulations au R+2 bâtiment principal, et au R+1 mezzanine.

L'alarme a bien fonctionné sans temporisation.

Le compartimentage s'est déclenché, mais les portes coupe-feu ne se sont pas fermées complètement.

Lorsque l'établissement est occupé, le personnel encadrant a la charge de la surveillance du SSI et celui-ci reçoit une information sur le fonctionnement et les mesures à prendre en cas de déclenchement.

RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer la sécurité, il peut être envisagé de mettre en place, en cas de déclenchement d'alarme incendie, un appel automatique sur le portable d'astreinte du CRJS.

L'observation S.2.2 de la triennale SSI du 17/10/12 du bureau veritas a été actée par la commission de sécurité. (dispositif d'ouverture des issues du hall)

■ **PRESCRIPTIONS**

1°) Fournir à la commission de sécurité d'arrondissement 11-13 avenue Gutenberg à BLOIS le rapport détaillé des vérifications effectuées par un organisme agréé ou un technicien compétent et concernant les installations techniques suivantes :

- instruction du personnel,

2°) Remédier aux anomalies constatées et notifiées par l'organisme vérificateur et concernant les installations techniques suivantes :

- installations électriques,
- éclairage de sécurité,
- installations gaz,

et fournir à la commission de sécurité d'arrondissement de **BLOIS** un document attestant que les travaux ont été réalisés.

3°) Procéder au réglage des portes coupe-feu de compartimentage afin d'assurer une parfaite fermeture.

4°) Mettre en place à proximité des tableaux de report un document avec la localisation des différentes zones de détection.

PROCES - VERBAL de la COMMISSION D'ARRONDISSEMENT de Blois

en date du 25/11/2014

RAISON SOCIALE :

Centre régional de la taille aux moines. Blois

AVIS FAVORABLE

~~**AVIS DEFAVORABLE**~~

Le(la) Président(e),



Eric ARRIVÉ
Préfecture - SIDPC